

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ N° 2026/098

DÉPARTEMENT

DOSSIER N° DP 07005 26 C0032

ARDÈCHE

Déposé le : 26/06/2026

Par : Martine MOURROS

**Demeurant : 1199 Chemin de la Quate, 07400 ALBA LA
ROMAINE**

Nature des travaux : Abri de jardin

Sur un terrain sis à : MOZE, 07400 ALBA LA ROMAIN

Cadastré : D 1333. D 1335

ARRÊTÉ

De non opposition à une déclaration préalable Au nom de la commune de Alba-La Romaine

Le Maire D'ALBA LA ROMAINE,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme

Vu la déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire présentée le 26/06/2026 par :

- Martine MOURROS, demeurant au 1199 Chemin de la Quate, 07400 ALBA LA ROMAINE ;

Vu l'avis de dépôt de ladite déclaration préalable, affiché en Mairie le 26/06/2026 ;

Vu l'objet de la demande :

- Pour : Abri de jardin ;
- Sur un terrain situé : MOZE, 07400 ALBA LA ROMAIN ;

Vu l'avis du Service Archéologie Préventive de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en date du 06/07/2026 qui précise que ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive ;

ARRÊTE

Article unique :

Il n'est PAS FAIT OPPOSITION à la déclaration préalable visée ci-dessus.

Fait à Alba-la-Romaine, le 13 juillet 2026

Le Maire,
Philippe BOUNIARD



Le Maire :

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridiction administratif -184 Rue Duguesclin-69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr
Dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales